

**Famille de produits**  
**MATERIELS DE BALISAGE**

**ANNEXE 8**

Régime financier

La présente annexe est établie conformément à l'article 8 du règlement.

**Tarif H.T. en euros applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(TVA au taux de 19,6 %)**

Les tarifs sont revus annuellement

### **DROIT D'INSCRIPTION**

Payable une fois, par tout nouveau demandeur

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ1	ASCQUER	Droit d'inscription	4573,00

### **FRAIS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS**

#### **A) PRODUITS**

**De 1 à 10 produits :**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ2	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (admission, extension)	437,00

**De 10 à 20 produits** Au delà de 10 dossiers déposés en une seule fois, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ2	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (admission, extension)	415,50

**De 20 à 50 produits** Au delà de 20 dossiers déposés en une seule fois, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ2	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (admission, extension)	393,30

**A partir de 50 produits** Au delà de 50 dossiers déposés en une seule fois, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ2	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (admission, extension)	349,60

## **FRAIS DE RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS**

### **De 1 à 20 produits**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ3	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (renouvellement)	299,00

**De 20 à 50 produits** Au delà de 20 dossiers renouvelés, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ3	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (renouvellement)	269,10

**De 50 à 100 produits** Au delà de 50 dossiers renouvelés, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ3	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (renouvellement)	254,15

**A partir de 100 produits** Au delà de 100 dossiers renouvelés, chaque dossier supplémentaire est facturé au tarif suivant :

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ3	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (renouvellement)	239,20

## **FRAIS DE MAINTIEN DES DOSSIERS**

### **Par produit :**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ4	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par produit (maintien)	57,00

## **B) PAR ENTITE DE FABRICATION**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
TASQ5	ASCQUER	Frais d'instruction de dossier par entité de fabrication (admission, extension, renouvellement)	302,00

**FRAIS D'ESSAIS ET DE CONTROLE (LABORATOIRES)****A) BALISES SOUPLES FIXEES AU SOL DE TYPE J11-J12**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
H1	J11-J12	Caractéristiques géométriques et physiques	759,00
H2	J11-J12	Caractéristiques colorimétriques du corps de la balise	92,00
H3-1	J11-J12	Caractéristiques colorimétriques et photométriques des rev. rétro. sur des produits certifiés	188,00
H3-2A	J11-J12	Mesures de la couleur au spectroradiomètre sur rev. rétro. (produits nouveaux)	227,00
H3-2B	J11-J12	Mesures photométriques en laboratoire des rev. rétro.(produits nouveaux)	157,00
H3-2C	J11-J12	Mesures de la couleur des rev. rétro.au colorimètre portable (produits nouveaux)	92,00
H4-1	J11-J12	Caractéristiques mécaniques, tenue à la chaleur	541,00
H4-2	J11-J12	Caractéristiques mécaniques, essai de traction-allongement	651,00
H5-1	J11-J12	Résistance au vieillissement artificiel, préparation et marquage des éprouvettes	Sur devis
H5-2	J11-J12	Résistance au vieillissement artificiel, forfait V.A. pour 1 éprouvette de 10x20cm pendant 8 semaines	Sur devis
H6-1	J11-J12	Etablissement de la fiche technique initiale	78,00
H6-2	J11-J12	Modification de la fiche technique	22,00
H6-3	J11-J12	Synthèse des vérifications et résultats d'essais, par produit	233,00
UTAC1a	UTAC	Essai de choc d'un type de balise, hors installation des balises	1658,00
UTAC1b	UTAC	Essai de choc à partir du 2 <sup>ème</sup> type de balise pour des essais réalisés sur la même période	1244,00
UTAC1c	UTAC	Forfait administratif par type de balise	492,00

**B) DELINEATEURS (BALISES J6)**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
F1-1	J6	Caractéristiques géométriques et physiques, contrôles dimensionnels	759,00
F1-2	J6	Caractéristiques géométriques et physiques, contrôles de l'étanchéité à l'eau des dispositifs rétro	20,00
F1-3	J6	Caractéristiques géométriques et physiques, contrôles des épaisseurs de galvanisation des éléments de fixation	52,00

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
F2	J6	Caractéristiques colorimétriques du corps de la balise à l'état neuf ou après V.A.	92,00
F3-1	J6	Caractéristiques photométriques des dispositifs rétro à l'état sec et neuf	274,00
F3-2	J6	Caractéristiques photométriques des dispositifs rétro à l'état sec et après V.A.	172,00
F4-1A	J6	Résistance aux chocs à -15 C, +20 C, +50 C	154,00
F4-1B	J6	Résistance aux chocs à -15 C après V.A.	52,00
F4-2A	J6	Essais de traction - allongement à -15 C, +20 C, +50 C	1951,00
F4-2B	J6	Essais de traction - allongement à -15 C après V.A.	651,00
F5-1	J6	Résistance au vieillissement artificiel préparation et marquage des éprouvettes	Sur devis
F5-2	J6	Résistance au vieillissement artificiel forfait V.A. 3 éprouvettes + 10 dispositifs rétro (8 semaines)	Sur devis
F6-1	J6	Teneur au brouillard salin, essais et constatations pour un système complet	2049,00
F7-1	J6	Etablissement de la fiche technique initiale	78,00
F7-2	J6	Modification de la fiche technique	22,00
F7-3	J6	Synthèse des vérifications et résultats d'essais, par produit	233,00

### C) FEUX DE BALISAGE ET D'ALERTE

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
T1	FBA	Caractéristiques géométriques et physiques quelques soient les types de feux	193,00
T2-1	FBA	Mesure de l'intensité lumineuse dans l'axe et 2 directions, pour 1 feu et une classe	583,00
T2-2	FBA	Mesure de l'intensité lumineuse pour 1 feu ou 1 classe supplémentaire	144,00
T2-3	FBA	Mesure de l'intensité lumineuse par jeu de coordonnées supplémentaires	216,00
T3	FBA	Mesure de couleur	287,00
T5	FBA	Commutation allumage / extinction	790,00
T6	FBA	Résistance à la température	1723,00
T7	FBA	Résistance mécanique	54,00
T8	FBA	Etanchéité	574,00
T9-1	FBA	Vérification d'un dossier technique par rapport aux règles de certification	163,00
T9-2	FBA	Etablissement de la fiche technique initiale	279,00

T9-3	FBA	Modification de la fiche technique	40,00
T9-4	FBA	Présentation synthétique des vérifications et résultats d'essais par produit	248,00

## AUDITS

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
X1-1A	AUDIT	Audit initial option A - Préparation Rapport-Temps de transport (1,5 jour) - Visite usine (1 jour)	1860,00 1115 ,00 745,00
X1-2A	AUDIT	Audit de surveillance sur la base du document établi lors de l'audit initial, option A - Préparation Rapport-Temps de transport (1 jour) - Visite usine (1 jour)	1490,00 745,00 745,00
X1-1B	AUDIT	Audit initial option B - Préparation Rapport-Temps de transport (1 jour) - Visite usine (1 jour)	1490,00 745,00 745,00
X1-2B	AUDIT	Audit de surveillance sur la base du document établi lors de l'audit initial, option B - Préparation Rapport-Temps de transport (0,5 jour) - Visite usine (1 jour)	1118,00 373,00 745,00
X1-3B	AUDIT	Audit complémentaire suivant autre référentiel pour option A ou B (1 jour)	745,00
X1-3	AUDIT	1/2 journée supplémentaire d'audit	373,00

## FRAIS DE DEPLACEMENTS

Aux tarifs ci-dessus s'ajoute les frais de transport

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
Y1	TRANSPORT	Délai de route, par 1/2 journée	372,00
Y2-1	TRANSPORT	Frais de transport (train et/ou avion)	Frais réels
Y2-2	TRANSPORT	Frais de transport (véhicule (€/KM))	0,60
Y3	TRANSPORT	Frais de séjour	Frais réels

**PRELEVEMENT(S) SANS AUDIT**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
Z1-1	PRELEV	Prélèvement sans audit en France	365,00
Z1-2a	PRELEV	Frais de transport (train et/ou avion)	Frais réels
Z1-2b	PRELEV	Frais de transport (véhicule (€/KM))	0,60
Z1-3	PRELEV	Frais de séjour	Frais réels
Z2	PRELEV	Prélèvement sans audit à l'étranger (y compris DOM/TOM)	Frais réels

Les frais d'envois des échantillons sont à la charge des fabricants

**SURVEILLANCE****A) BALISES SOUPLES FIXEES AU SOL DE TYPE J11-J12**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
SUR_J11J12	SURVEIL	Frais de surveillance	755,00

**B) DELINEATEURS (BALISES J6)**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
SUR_J6	SURVEIL	Frais de surveillance	755,00

**C) FEUX DE BALISAGE ET D'ALERTE**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
SUR_FBA	SURVEIL	Frais de surveillance	750,00

**D) BALISES DE VIRAGE ET D'INTERSECTION (J1-J3)**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
SUR_J1-J3	SURVEIL	Frais de surveillance	755,00

**E) BALISES DE SIGNALISATION DE DIVERGENT (J14 A ET B)**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
SUR_J14	SURVEIL	Frais de surveillance	755,00

**DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF**

Code	Catégorie	Libellé de facturation	Montant en euros
AFNOR1	AAC	Droit d'usage de la marque par produit	39,00
AFNOR2	AAC	Droit d'usage de la marque par site de production	284,50

Ce droit d'usage, que L'ASCQUER collecte pour le compte d' AFNOR Certification, est destiné à couvrir :

le fonctionnement général de la marque NF (mise sous assurance qualité, suivi des organismes du réseau NF, gestion du comité certification),  
la défense de la marque NF : dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des recours, frais de justice,  
la contribution à la promotion générique de la marque NF.

Lorsque la marque NF est accordée au cours de l'année, le montant du droit d'usage est calculé au prorata des mois suivant la décision d'accord du droit d'usage.

**MODALITES DE REGLEMENT**

Les droits d'inscription (article 1) et les frais d'instruction des dossiers (article 2) sont exigibles à l'ouverture des dossiers.

Les frais d'essais, et de contrôle (article 3) sont exigibles dès communication des résultats de ceux-ci au demandeur/titulaire.

Les redevances de droit d'usage de la marque NF sont exigibles dès l'attribution du droit.(article 4)

Les règlements sont à effectuer dans un **délai de 30 jours** à compter de la date de la facture, par **chèque** libellé à l'ordre de ASCQUER.